

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Commune d'Erstein**

**Plan local d'urbanisme**

**Modification n° 2**

Par arrêté municipal n° 2017/09/03 du 5 septembre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme pour une durée de 34 jours consécutifs, **du vendredi 6 octobre 2017 à 9h00 au mercredi 8 novembre 2017 à 18h00.**

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Le reclassement de la zone « UE » située rue Laure Mutschler en zone « UA », secteur « UAs » et la modification du règlement en lien avec la création du secteur UAs pour y permettre la réalisation d'habitat partiellement à destination des seniors ;
- La suppression de l'emplacement réservé n°14 ;
- La prise en compte du changement de la limite d'agglomération au niveau de l'entrée Est de la route de Krafft (arrêté municipal n°2017/05/64 du 11/05/2017) ;
- La prise en compte des nouveaux Portes à Connaissance « Risques Technologiques » de l'Etat relatifs à la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels de la SCI FUCHS INVEST et la société DOW France ;
- La prise en compte de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 relatif à la protection du biotope (APPB) du plan d'eau de Plobsheim.

Ces modifications conduiront à la modification partielle des pièces suivantes du Plan Local d'Urbanisme :

- Le tableau des surfaces du rapport de présentation. Ce dernier sera également modifié et complété par la notice de présentation ;
- Le règlement écrit ;
- Les plans de règlement au 1/2000<sup>ème</sup> (Planche 1 à 3) et au 1/10000<sup>ème</sup> ;
- Le plan des annexes au 1/10000<sup>ème</sup>.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Richard RATINAUD, Colonel de l'Armée de Terre retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la mairie d'Erstein.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00**
- **jeudi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00**

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie d'Erstein, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire « Préambules SAS », à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/436>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **Vendredi 6 octobre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 19 octobre 2017 de 17h00 à 20h00**
- **Jeudi 2 novembre 2017 de 17h00 à 20h00**
- **Mercredi 8 novembre 2017 de 15h00 à 18h00**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposés à la mairie.
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 place de l'Hôtel de Ville – 67150 ERSTEIN.  
Le texte de ces observations sera annexé au registre d'enquête au fur et à mesure de leur réception au siège de l'enquête.
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [direction@ville-erstein.fr](mailto:direction@ville-erstein.fr)  
*L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »*  
Le texte de ces observations sera annexé au registre d'enquête au fur et à mesure de leur réception au siège de l'enquête.
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/436>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification n° 2 du P.L.U. est la commune d'Erstein, représentée par son Maire Monsieur Jean-Marc WILLER et dont le siège administratif est situé 1 place de l'Hôtel de Ville à 67150 ERSTEIN. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.